

**RAPPORT DE PÊCHERIE : *CHAMPSOCEPHALUS GUNNARI*
ÎLE HEARD (DIVISION 58.5.2)**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Informations sur la pêcherie.....	1
1.1 Captures déclarées	1
1.2 Capture INN	1
1.3 Distribution des tailles dans les captures	2
2. Stocks et secteurs	3
3. Estimation des paramètres.....	3
3.1 Méthodes d'estimation	3
Stock existant	3
Structure de la population	3
Autres paramètres	5
3.2 Valeurs paramétriques	5
Paramètres fixes	5
Stock existant	5
Prélèvements.....	6
Structure d'âges initiale	6
Sélectivité	6
Recrutement	6
Proportion de la biomasse selon l'âge.....	6
4. Evaluation des stocks	7
4.1 Structure et hypothèses du modèle.....	7
Configuration du modèle	7
Règles de décision.....	8
4.2 Résultats du modèle	8
4.3 Analyses de sensibilité	8
4.4 Discussion des résultats du modèle	8
4.5 Besoins en recherche.....	9
5. Capture accessoire de poissons et d'invertébrés	9
5.1 Prélèvements (capture accessoire)	9
5.2 Evaluation de l'impact sur les populations affectées	10
5.3 Mesures d'atténuation.....	10
6. Capture accidentelle d'oiseaux et de mammifères	10
7. Conséquences/effets sur l'écosystème	11
8. Contrôles de l'exploitation pendant la saison 2005/06 et avis pour 2006/07	11
8.1 Mesures de conservation	11
8.2 Avis de gestion	12

**RAPPORT DE PÊCHERIE : *CHAMPSOCEPHALUS GUNNARI*
ÎLE HEARD (DIVISION 58.5.2)**

1. Informations sur la pêche

1.1 Captures déclarées

La pêche au chalut de *Champsoccephalus gunnari* de la division 58.5.2 s'est soldée par une capture de 263 tonnes dans le cadre d'une limite de 1 210 tonnes fixée pour la saison de pêche 2005/06 (mesure de conservation 42-02). Les anciennes données de capture, les limites de capture s'y appliquant et le nombre de navires participant à la pêche figurent au tableau 1.

Tableau 1 : Historique des captures de *Champsoccephalus gunnari* de la division 58.5.2 (source : données STATLANT et déclarations de capture et d'effort de pêche).

Saison	Effort de pêche déclaré (nombre de navires)	Limite de capture (tonnes)	Capture déclarée (tonnes)
1971/72			5 860
1973/74			7 525
1974/75			9 710
1976/77			15 201
1977/78			5 166
1989/90			2
1991/92			5
1992/93			3
1994/95		311	0
1995/96		311	0
1996/97	1	311	227
1997/98	3	900	115
1998/99	1	1 160	2
1999/00	2	916	137
2000/01	2	1 150	1 136
2001/02	2	885	865
2002/03	2	2 980	2 345
2003/04	2	292	78
2004/05	2	1 864	1 851
2005/06	1	1 210	263

1.2 Capture INN

2. Rien n'indique qu'il y ait eu des activités de pêche INN dans cette pêche.

1.3 Distribution des tailles dans les captures

3. Les fréquences de longueurs pondérées par rapport aux captures, dérivées des données des observateurs, des données à échelle précise et des données STATLANT de 1996/97 à 2005/06 sont présentées à la figure 1.

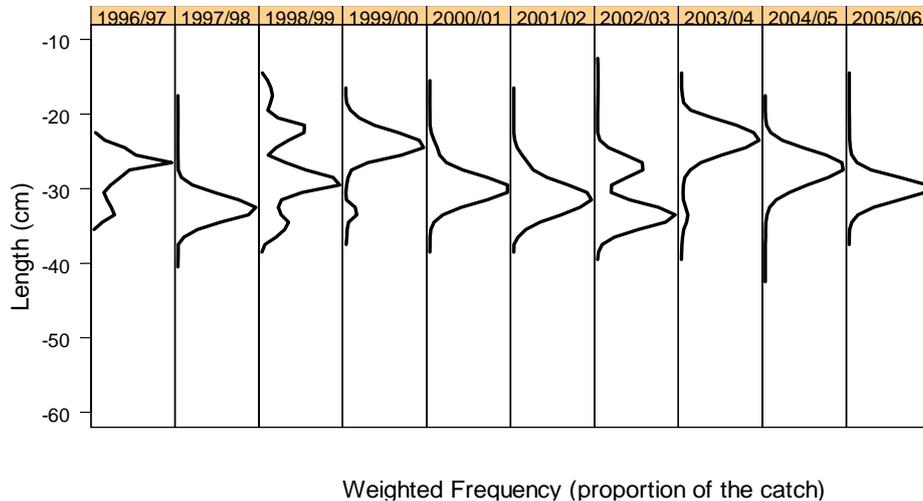


Figure 1 : Fréquences de longueurs pondérées selon la capture pour *Champsocephalus gunnari* de la division 58.5.2, dérivées des données des observateurs, des données à échelle précise et des données STATLANT déclarées au 5 octobre 2006. Les graphes tiennent compte des campagnes d'évaluation au chalut de la pêche commerciale et de la pêche de recherche.

4. A l'égard des fréquences de longueurs pondérées par rapport aux captures illustrées à la figure 1, le groupe de travail rappelle la progression apparente des cohortes, sur la figure 1, de 1999/2000 à 2002/03 et de nouveau de 2003/04 à 2005/06, mais rappelle que :

- i) les fréquences de longueurs reflètent la longueur des poissons de la capture et non de l'ensemble de la population ;
- ii) pour protéger les juvéniles de poisson (de moins de 2,5 ans d'âge), la taille minimale de *C. gunnari* a été fixée à 240 mm dans cette pêcherie et que si la proportion de poissons inférieurs à cette taille limite dépasse 10% dans un chalut, le navire doit alors se déplacer vers un nouveau lieu de pêche ;
- iii) les longueurs modales seront dépendantes de l'époque de l'année à laquelle la pêcherie aura été menée et de la croissance potentielle dépendante de la densité (SC-CAMLR-XX, annexe 5, appendice D ; WAMI-01/4) ;
- iv) il est impossible de déduire l'abondance des poissons à partir de ces diagrammes ;
- v) les cohortes représentées dans ces diagrammes doivent être interprétées à partir des données de campagne d'évaluation de l'ensemble de la population.

2. Stocks et secteurs

5. Dans la division 58.5.2, la répartition de cette espèce est limitée à la région du plateau dans les environs de l'île Heard, généralement dans des eaux de moins de 500 m de profondeur. Les analyses précédentes indiquent que les stocks du plateau de Heard et du banc Shell présentent des différences dans les compositions de tailles et les tendances du recrutement. Compte tenu de ce qui précède, pour les besoins des évaluations, le groupe de travail a convenu de considérer les poissons des deux secteurs comme deux stocks séparés (WG-FSA-97 – voir SC-CAMLR-XVI, annexe 5). Ces dernières années, *C. gunnari* était le plus souvent absent du banc Shell ; lorsqu'il était présent, il était très peu abondant. En raison de la faible abondance de cette espèce observée cette année, aucune évaluation du stock du banc Shell n'a été effectuée pour la saison 2006/07.

3. Estimation des paramètres

3.1 Méthodes d'estimation

Stock existant

6. Les résultats d'une campagne d'évaluation par chalutages de fond menée en 2006 sont brièvement résumés dans le document WG-FSA-06/42 Rév.1 et 06/43 Rév.1. Cette campagne a suivi le même modèle que les dernières campagnes réalisées dans la région. Des estimations de la biomasse du stock existant sur le plateau de l'île Heard ont été effectuées par amorçage.

Structure de la population

7. La distribution des densités selon l'âge a été dérivée au moyen du programme CMIX en fixant la longueur moyenne des âges 1, 2, 4 et 5 (tableau 2). Le groupe de travail note que la campagne d'évaluation australienne par chalutages de fond menée en 2006 a échantillonné une cohorte importante correspondant aux poissons d'âge 4+. Il est évident que la classe d'âge fort importante qui était présente dans la campagne d'évaluation de 2002 en tant que juvéniles de *C. gunnari*, dans celle de 2003 en tant que poissons d'âge 1+, dans celle de 2004 en tant que poissons d'âge 2+ et dans celle de 2005 en tant que poissons d'âge 3+, continue de dominer la structure de la population de 2006 (figure 2). Ceci est en accord avec les prévisions dérivées des évaluations de 2003, de 2004 et de 2005. Les détails de l'ajustement sont présentés au tableau 3.

Tableau 2 : Paramètres d'entrée de l'analyse CMIX des densités de longueurs de *Champscephalus gunnari* de la division 58.5.2.

Paramètre	Valeur
Intervalle des tailles concerné	150–400 mm
Bornes	Age 1 : 102–176 mm Age 2 : 200–262 mm Age 4 : 318–355 mm Age 5 : 359–383 mm
Ecarts-types en rapport linéaire avec la moyenne	Oui
Bornes sur l'intersection (commencement, étape)	1, 50 (15, 1.0)
Bornes sur la pente (commencement, étape)	0.0, 0.4 (0.07, 0.01)
Nombre d'appels de la fonction	1 000
Fréquence de la déclaration	100
Critères d'arrêt	1E-10
Fréquence d'essais de la convergence	5
Coefficient d'expansion du simplexe	1

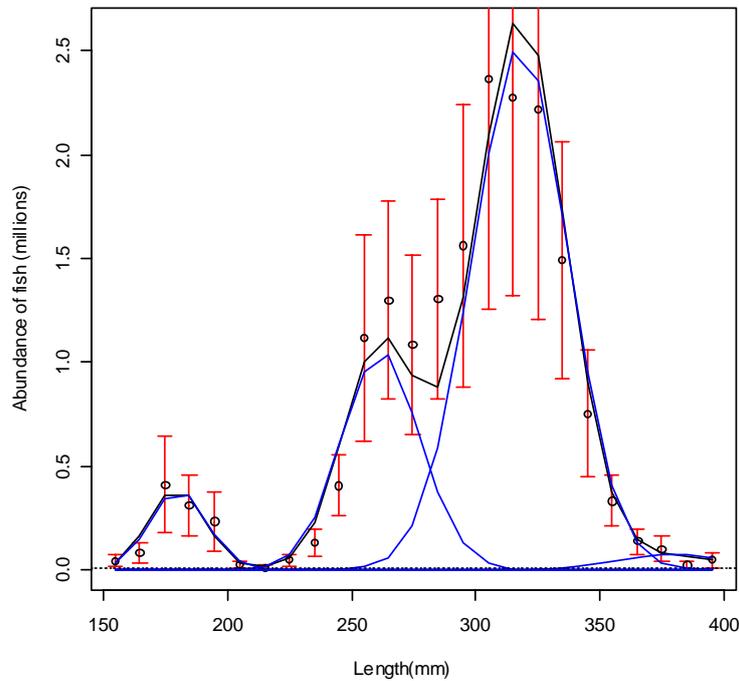


Figure 2 : Distribution des tailles de *Champscephalus gunnari* selon la campagne d'évaluation par chalutages de fond menée dans la division 58.5.2 en 2006, avec erreurs standard. Des cohortes étaient présentes aux âges 1, 2, 4 et 5. Le graphe est dominé par les poissons d'âge 4+.

Tableau 3 : Résultats générés par des analyses CMIX pour *Chamsocephalus gunnari* de la division 58.5.2.

	Composante 1 (âge 1+)	Composante 2 (âge 2+)	Composante 3 (âge 4+)	Composante 4 (âge 5+)
Longueur moyenne (mm)	180	262	318	381
Ecart-type (mm)	10.7	15.0	18.0	21.3
Densité totale (nombres km ⁻²)	50.4	195.6	565.3	15.1
Ecart-type de la densité de la composante	23.1	61.5	154.4	17.0
Somme des densités observées =	823.4			
Somme des densités prévues =	823.6			
Intersection =	1.09			
Pente =	0.051			

8. Le groupe de travail constate que la distribution observée s'aligne sur les anciennes analyses de la structure des cohortes qui indiquent qu'actuellement, la population est dominée par une seule classe d'âge. A ce stade, il n'y a aucun signe d'autre classe d'âge importante dans le secteur.

Autres paramètres

9. Les valeurs des autres paramètres demeurent inchangées.

3.2 Valeurs paramétriques

Paramètres fixes

10. Les paramètres fixes demeurent inchangés depuis les dernières évaluations (tableau 4).

Tableau 4 : Paramètres fixes utilisés pour l'évaluation de 2006 de *Chamsocephalus gunnari* de la division 58.5.2.

Composante	Paramètre	Valeur	Unités
Mortalité naturelle	<i>M</i>	0.4	y ⁻¹
VBGF	<i>K</i>	0.323	y ⁻¹
VBGF	<i>t</i> ₀	0.275	y
VBGF	<i>L</i> _∞	457	mm
Longueur/poids	' <i>a</i> '	2.629E-10	kg/mm
Longueur/poids	' <i>b</i> '	3.515	

Stock existant

11. Comme l'année dernière, une estimation de la biomasse du stock existant a été calculée par la procédure d'amorçage. La surface de fond marin échantillonné et une estimation de la borne inférieure de l'IC à 95% de la biomasse ont été calculées (tableau 5).

Tableau 5 : Surfaces de fond marin dans trois strates géographiques servant à l'estimation par amorçage de la biomasse.

Date nominale de la campagne d'évaluation – 19 mai 2006				
Strates de la campagne d'évaluation	Région	Surface de fond marin (km ²)	Biomasse (tonnes) (SE)	Borne inférieure de l'IC unilatéral à 95% (tonnes)
1	Ride Gunnari	520.7	1 537 (689)	525
2	Plateau sud-est	10 620	672 (221)	349
3	Plateau ouest	10 440	188 (96)	53.9
Total	Plateau et ride Gunnari	21 581	2 396 (748)	1300*

* Cette valeur n'est pas la somme des valeurs individuelles des strates car elle correspond à la valeur de la borne inférieure de l'intervalle de confiance à 95% à une queue de toutes les données de toutes les strates confondues. Certaines strates sont plus variables que d'autres et, de ce fait, leurs limites peuvent être nettement inférieures à la moyenne. Notons que le total est constitué de toutes les estimations moyennes de la biomasse de chaque strate.

Prélèvements

12. Il n'y a pas eu de capture de *C. gunnari* depuis la campagne d'évaluation (du 5 mai au 3 juin 2006).

Structure d'âges initiale

13. La proportion des densités par âge est dérivée du programme CMIX pour les âges 1+ à 5+. La longueur moyenne selon l'âge est estimée au moyen des paramètres VBGF (tableau 6). L'écart-type de la longueur selon l'âge a également été estimé.

Sélectivité

14. Un vecteur linéaire de sélectivité a été utilisé pour *C. gunnari*, de 2,5 ans à 3 ans d'âge, âge de la sélection complète.

Recrutement

15. La projection à court terme de *C. gunnari* ne comprend pas de données de recrutement.

Proportion de la biomasse selon l'âge

16. Une estimation de la proportion de la biomasse selon l'âge a été calculée et présentée dans le tableau 6. Il est démontré que la cohorte d'âge 4+ représente, tant en nombre d'individus qu'en biomasse, l'élément le plus important de la population.

Tableau 6 : Calcul de la proportion de la biomasse par âge dérivée pour la distribution tronquée des densités des longueurs.

Age	Densité (%)	Longueur moyenne (mm)	Poids (kg)	Densité (nombre/km ²)	Proportion de la biomasse
1	6	180	0.02	50.4	0.01
2	24	262	0.08	195.6	0.14
4	68	318	0.16	565.3	0.81
5	2	381	0.31	15.1	0.04

4. Evaluation des stocks

4.1 Structure et hypothèses du modèle

17. Le GYM, dont l'emploi est courant pour l'évaluation du rendement annuel à long terme d'autres espèces de la zone de la Convention CAMLR, a servi à réaliser la projection à court terme grâce à une modification de sa configuration.

Configuration du modèle

Tableau 7 : Configuration du modèle GYM pour l'évaluation de *Champscephalus gunnari* de la division 58.5.2.

Catégorie	Paramètre	Valeur
Age au recrutement	Sélection commencée	2,5 ans
	Pleinement sélectionné	3 ans
Cumul de la classe plus		10 ans
Les plus âgés dans la structure d'âges initiale		10 ans
Maturité	L_{m50}	0 mm***
	Intervalle : de 0 jusqu'à la pleine maturité	0 mm
Saison de reproduction	Fixée de manière à ce que l'état du stock soit déterminé au début de chaque année.	30 nov.–30 nov.
Caractéristiques de la simulation	Nombre d'essais	1
Caractéristiques d'un essai	Nombre d'années pour éliminer la structure d'âges initiale*	1
	Année précédant la projection **	2005
	Date de référence de commencement	01/12
	Années pour la projection du stock de la simulation	2
	Borne supérieure raisonnable de F annuel	5.0
	Tolérance pour l'obtention de F chaque année	0.000001

* Fixé à 1 puisqu'aucune capture n'a été effectuée après la campagne d'évaluation, sinon fixé à 0.

** Pour le GYM, il faut entrer la première année de l'année australe 2005/06.

*** La maturité n'est pas utilisée dans la projection à court terme. Elle est fixée à 0 pour permettre au GYM de contrôler l'ensemble de la population.

Règles de décision

18. Estimer un niveau de capture auquel la pêche ne devrait pas, sans grand risque, à savoir dans ce cas, d'une probabilité maximale de 5% :

réduire le stock reproducteur en deçà de 75% du niveau auquel on assisterait en l'absence de pêche pendant les deux années suivant une estimation de l'abondance de la biomasse fournie par une campagne d'évaluation.

19. A cette fin, la borne inférieure de l'intervalle de confiance unilatéral à 95% sert de point de départ de la projection.

4.2 Résultats du modèle

20. Une projection déterministe à court terme du rendement pour 2005/06 (1^{ère} année) a été calculée pour le plateau de Heard et la ride Gunnari. Les estimations du rendement dérivées des projections à court terme des poissons d'âge 3+ pour la saison 2005/06 sont :

	Toutes cohortes
Rendement réel de la 1 ^e année (2006/07)	172 tonnes
Rendement estimé pour la 2 ^e année (2007/08)	132 tonnes

21. Le groupe de travail note que la cohorte 4+ a atteint la maturité reproductive depuis deux ans et qu'il est probable qu'elle disparaisse cette année (SC-CAMLR-XX, annexe 5, appendice D, figure 1). L'estimation de cette capture reposerait uniquement sur les cohortes susceptibles d'être disponibles dans la pêcherie (<4+ en 2005/06). Dans ce cas, l'estimation du rendement de 2006/07 est :

	Poissons de <4+ uniquement
Rendement réel de la 1 ^e année (2006/07)	42 tonnes
Rendement estimé pour la 2 ^e année (2007/08)	44 tonnes

4.3 Analyses de sensibilité

22. Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée lors de la réunion.

4.4 Discussion des résultats du modèle

23. La projection des poissons de toutes les classes d'âges de 2005/06 donne un rendement prévu de 172 tonnes pour la saison 2006/07 et de 132 tonnes pour la saison 2007/08. Si seules sont utilisées les classes d'âges susceptibles d'être disponibles pour la pêche pendant la période de la projection, le rendement sera alors de 42 tonnes cette saison et de 44 tonnes pour

la saison 2007/08. Le rendement de la deuxième année est légèrement en hausse, du fait du recrutement dans la pêcherie en 2007/08 de la petite classe d'âge 1+ évidente dans la campagne d'évaluation de 2006.

24. En examinant ces différentes possibilités, le groupe de travail note les faits suivants :
- i) la limite de capture pour 2005/06 a été fixée en 2005 en présumant que la cohorte dominante de 4+ ne serait pas disponible pour la pêcherie en 2006/07 ;
 - ii) l'absence d'indication d'une classe d'âge abondante de 1+ ou 2+ dans la campagne d'évaluation de 2006 indique que les rendements sont susceptibles d'être faibles à l'avenir jusqu'à ce qu'une cohorte aussi importante que la cohorte de 1+ détectée pendant la campagne d'évaluation de 2003 soit évidente.

4.5 Besoins en recherche

25. Le groupe de travail estime qu'il conviendrait, en toute priorité, de poursuivre la mise en place d'une procédure de gestion de *C. gunnari* (SC-CAMLR-XX, annexe 5, appendice D). Il recommande, par ailleurs, la révision des paramètres biologiques et de la progression des cohortes à partir des données de capture et des données de campagnes d'évaluation.

5. Capture accessoire de poissons et d'invertébrés

5.1 Prélèvements (capture accessoire)

26. Le total des captures accessoires de poissons (tonnes) déclarées ces dernières années dans la pêcherie au chalut de *C. gunnari* figure au tableau 8 et est tiré des données à échelle précise C2. La capture accessoire déclarée est constituée de *Channichthys rhinoceratus* (17,04 tonnes), de grenadiers (0,04 tonne), de *Lepidonotothen squamifrons* (0,02 tonne) et de raies (<0,01 tonne). Dans la pêcherie au chalut de *C. gunnari*, la capture accessoire déclarée, d'après les données des observateurs de la saison de pêche 2005/06, était faible, correspondant à 6% de la capture totale (WG-FSA-06/37 Rév. 1).

Tableau 8 : Total des captures accessoires (tonnes) déclarées pour quatre espèces entre 1995/96 et 2005/06 dans la pêcherie au chalut de *Champsoccephalus gunnari* jusqu'au 5 octobre 2006. LIC – *Channichthys rhinocerotus* ; NOS – *Lepidonotothen squamifrons* ; GRV – *Macrourus* spp. ; SRX – raies.

Saison de pêche	LIC	Limite	NOS	Limite	GRV	Limite	SRX	Limite	Autres	Limite
1995/96	0		0		0		0		0	5%*
1996/97	2		0		0		1		2	50**
1997/98	2	80	3	325	0		0	120	2	50
1998/99	1	150	0	80	0		0		0	50
1999/00	2	150	0	80	0		0		1	50
2000/01	1	150	0	80	0	50	0	50	0	50
2001/02	3	150	0	80	0	50	1	50	0	50
2002/03	21	150	0	80	0	465	20	120	4	50
2003/04	6	150	0	80	1	360	3	120	1	50
2004/05	34	150	0	80	0	360	5	120	2	50
2005/06	17	150	0	80	0	360	0	120	0	50

* 5% : règle du déplacement applicable si un trait excède 5%, limite non précisée.

** Règle du déplacement applicable si la capture d'une espèce quelconque de capture accessoire excède 5% de l'espèce visée.

5.2 Evaluation de l'impact sur les populations affectées

27. Les informations disponibles n'étaient pas suffisantes pour actualiser les évaluations.

28. Aucune évaluation par espèce des captures accessoires n'a été réalisée en 2006. Les limites de capture accessoire de *C. rhinocerotus* et de *L. squamifrons* sont fondées sur les évaluations réalisées en 1998 (SC-CAMLR-XVII, annexe 5, paragraphes 4.204 à 4.206). Celles du grenadier *Macrourus carinatus* reposent sur les évaluations réalisées en 2002 et 2003 (SC-CAMLR-XXII, annexe 5, paragraphes 5.245 à 5.249).

5.3 Mesures d'atténuation

29. La mesure de conservation 33-02 s'applique à cette pêcherie. Les règles de déplacement sont spécifiées dans la mesure de conservation fixée annuellement pour cette pêcherie (mesure de conservation 42-02, par ex.).

6. Capture accidentelle d'oiseaux et de mammifères

30. Dans la pêcherie au chalut de la division 58.5.2, aucun oiseau de mer n'a été tué en 2005/06, alors qu'en 2004/05, huit oiseaux de mer morts ont été observés (5 albatros à sourcils noirs et 3 pétrels à menton blanc). Cinq autres oiseaux tués (2 albatros à sourcils noirs et 3 pétrels à menton blanc) ont été signalés par l'équipage du navire à l'observateur (SC-CAMLR-XXV, annexe 5, appendice O, paragraphes 202 et 203). Des oiseaux de mer ont été relâchés vivants en 2002 (1), 2003 (11) et 2004 (13). En 2005/06, les opérations de

pêche à *C. gunnari* n'ont fait l'objet d'aucun incident de capture accidentelle de mammifères marins. Les dispositions de la mesure de conservation 25-03 s'appliquent à cette pêcherie.

7. Conséquences/effets sur l'écosystème

31. Le chalut de fond a été utilisé pour viser tant *C. gunnari* que *Dissostichus eleginoides* dans la division 58.5.2. Les effets potentiels des engins de pêche sur les communautés benthiques sont limités par la petite taille et le nombre restreints des lieux de pêche exploités au chalut commercial, la stratégie de l'utilisation d'appareils de mouillage légers ou le remorquage du chalut juste au-dessus du fond et la protection de vastes surfaces sensibles aux effets du chalutage de fond (SC-CAMLR-XXIII, annexe 5, paragraphe 5.211).

8. Contrôles de l'exploitation pendant la saison 2005/06 et avis pour 2006/07

8.1 Mesures de conservation

Tableau 9 : Récapitulatif des dispositions de la mesure de conservation 42-02 applicables à *Champscephalus gunnari* dans la division 58.5.2 et avis au Comité scientifique pour la saison 2006/07.

Paragraphe et rubrique	Résumé de la MC 42-02 pour 2005/06	Avis pour 2006/07	Renvoi au paragraphe
1. Accès (engin)	Chalutage seulement		
2. Accès (zone)	Définition du secteur ouvert à la pêche		
3.	Carte illustrant le secteur ouvert (annexe 42-02/A)		
4. Limite de capture	1 210 tonnes	Réviser à 172 ou 42 tonnes selon les discussions	21, 22
5. Règle du déplacement	Déplacement lorsque la capture > 100 kg, dont > 10%, en nombre de poissons, sont inférieurs à la taille minimale (24 cm).		
6. Saison	Du 1 ^{er} décembre 2005 au 30 novembre 2006	Mettre à jour	
7. Capture accessoire	Les taux de capture accessoire prescrits par la MC 33-02 sont applicables.		
8. Atténuation	Conformément à la MC 25-03.		
9. Observateurs	Tout navire doit avoir à son bord au moins un observateur scientifique et peut embarquer un deuxième observateur scientifique de la CCAMLR.		
10. Données : capture/effort de pêche	i) Système de déclaration par période de 10 jours décrit à l'annexe 42-02/B ii) Système de déclaration mensuelle à échelle précise, par trait, décrit à l'annexe 42-02/B.		
11. Espèce-cible	<i>Champscephalus gunnari</i> Par "captures accessoires", on entend toutes les espèces autres que <i>C. gunnari</i> .		
12. Données biologiques	Système de collecte à échelle précise aux termes de l'annexe 42-02/B. Ces données seront déclarées conformément au Système international d'observation scientifique.		

8.2 Avis de gestion

32. Le groupe de travail recommande de fixer la limite de capture de *C. gunnari* pour 2006/07 à un maximum de 42 tonnes.

33. Le groupe de travail recommande au Comité scientifique de tenir compte de ce qui suit dans son avis à la Commission sur la mesure de conservation 42-02 :

- i) Les tendances précédentes de la dynamique de la population de *C. gunnari* de la division 58.5.2 sont telles que la classe dominante de 4+ années d'âge ne devrait pas être disponible pour la pêche en 2006/07. De ce fait, le groupe de travail a adopté un scénario dans lequel les rendements projetés ne sont estimés que pour les classes <4+. Comme ces classes d'âges sont d'abondance faible, le rendement estimé est faible, fixé à 42 tonnes pour la saison prochaine et à 44 tonnes pour la saison 2007/08. Le rendement de la deuxième année est légèrement plus important en raison du recrutement dans la pêche, en 2007/08, de la petite classe d'âge 1+ mise en évidence dans la campagne d'évaluation 2006. En examinant ce scénario, le groupe de travail note qu'il n'est pas surprenant que le rendement soit faible car :
 - a) la limite de capture pour 2005/06 a été fixée en 2005 en présumant que la cohorte dominante de 4+ ne serait pas disponible pour la pêche en 2006/07 ;
 - b) l'absence d'indication d'une classe d'âge abondante de 1+ ou 2+ dans la campagne d'évaluation de 2006 indique que les rendements sont susceptibles d'être faibles à l'avenir jusqu'à ce qu'une cohorte aussi importante que la cohorte de 1+ détectée pendant la campagne d'évaluation de 2003 soit évidente ;
- ii) Il pourra s'avérer difficile d'exploiter commercialement, sans dépasser la limite, un secteur dans lequel la limite de capture est si faible (42 tonnes). Il existe également un léger risque que la pêche au chalut de *D. eleginoides* de la division 58.5.2 capture *C. gunnari* dans la capture accessoire. Le groupe de travail note cependant que la capture accessoire de *C. gunnari* dans la pêche au chalut visant *D. eleginoides* dans la division 58.5.2 n'a jamais été importante (<0,1 tonne en 2005/06 ; WG-FSA-06/37 Rév. 1, tableau 5).

34. Le groupe de travail recommande de conserver les autres dispositions de la mesure de conservation.

35. Le groupe de travail recommande d'accorder la priorité à l'établissement d'une procédure de gestion de *C. gunnari* (SC-CAMLR-XXIV, annexe 5, appendice M, paragraphe 26).